

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2016.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 18.

Nombre de votants : 14

Nombre de procurations : 1

PRESENTS : M. BERNARD Nicole. ROBERT André. MOULIN Bernard. ASSEMAT Nicole. CORTES Daniel. BOUVIER Maryse. LESNIOHSKI Simon. LACROIX Josie. GENTON Dominique. VANET-ROUX Laurence. OCTRUE Bruno. CLARET Nelly. ZABOROWSKI Dorothée. JOLLY Myriam.

EXCUSES AVEC POUVOIR : EPISSE Jean-Claude à CORTES Daniel.

EXCUSES : BAILLOUD Monique. FERRATO Nicolas.

ABSTENTS : NEMOZ Xavier.

Secrétaire de séance : Josie LACROIX

Le compte-rendu de la séance du 8 février 2016 n'appelle pas d'observations. Nicole BERNARD aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le marché pour l'aménagement d'un skatepark en béton. Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1. Débat d'orientations budgétaires

Madame le Maire, présente les orientations budgétaires pour 2016 afin de préparer le budget de la commune.

Elle propose une liste d'investissements qui sera arrêtée en fonction des priorités et des possibilités financières de la commune.

2. Acquisition de terrain

La parcelle de terrain cadastrée AE 78 d'une superficie de 5 ares 32 ca située à l'intersection de la RD 37b, du Chemin du Moulin VC n°2 avec la RN7, est à vendre.

Compte tenu que cette parcelle supporte les canalisations d'eaux pluviales de la route,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines,

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres approuve l'acquisition de la parcelle référencée section AE n°78 situées RN7 le village au pour un montant de 100 €,

Les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2016 et Madame le Maire est autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

3. Marché pour l'aménagement d'un skatepark en béton

Dans le cadre de l'aménagement d'un skatepark en béton, une consultation a été lancée.

Ces travaux font l'objet d'un marché à procédure adaptée comportant une tranche ferme et une tranche conditionnelle qui représente une extension de la tranche ferme.

Après analyse des 3 offres reçues, la commission d'appel d'offres, propose d'attribuer le marché à l'entreprise E2S Company pour un montant de 59 900 € HT pour la tranche ferme et de 3 980.00 € HT pour la tranche conditionnelle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres attribue le marché à l'entreprise E2S Company pour un montant total de 63 880.00 € HT y compris la tranche conditionnelle et autorise Madame le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y réfèrent.

4. Objet : Débat sur la carte des aléas

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui doit prendre en compte les risques naturels (loi SRU n° 2000-1208 du 13 décembre 2000), la commune a confié au bureau d'étude Alpes Géo Conseil la réalisation de la carte des aléas.

L'objectif est de réaliser une carte des différents phénomènes pouvant survenir pour une occurrence centennale, et d'en déterminer l'intensité selon 3 niveaux définis par des grilles de critères établis par les services de la Mission Interservices des Risques Naturels en Isère.

Cette cartographie des aléas repose essentiellement sur une analyse des dires d'expert, dont la démarche se fonde sur plusieurs approches :

- un recensement des événements historiques effectué en dépouillant les archives et en interrogeant des personnes locales,
- une analyse de la dynamique des cours d'eau et du fonctionnement des crues à partir d'observations effectuées sur le terrain,
- et concernant les mouvements de terrains, l'interprétation des indices visuels d'instabilité.

Mme Nicole BERNARD présente le rapport de présentation contenant :

- La carte des phénomènes : Représentation graphique et simplifiée, à l'échelle 1 / 15 000, des événements historiques rapportés par des témoins ou signalés dans les archives, et des manifestations certaines des phénomènes naturels, qui ont été observés par l'expert sur le terrain, qu'ils soient actifs ou anciens.
- La carte des aléas : Représentation graphique de l'étude prospective et interprétative des différents phénomènes possibles.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur la carte des aléas prévu au Plan Local d'Urbanisme et n'apporte aucune observation.

L'ordre du jour épuisé, Nicole BERNARD clôt la séance du Conseil Municipal à 22h30